

**Contribution de l'A.P.F.  
pour l'intégration  
de l'éco quartier Baudens  
dans la ville de Bourges**

=====

➤ Cette contribution intègre le postulat que le quartier lui-même remplira toutes les conditions d'accessibilité imposée par la loi dans les domaines de la voirie, des ERP, des lieux de travail, du logement collectif, ainsi que dans les espaces de vie communs à sa population.

➤ Notre association défend aujourd'hui une inclusion totale des citoyens en situation de handicap dans la société. Pour qu'un quartier s'intègre dans l'ensemble que représente la ville, il doit être complémentaire, ouvert, mixte et relié.

- **Complémentaire** car rien n'est plus isolant que de pouvoir proposer en son sein l'ensemble des prestations qu'une ville peut offrir.

- **Ouvert** car l'expérience démontre que le renferment risque de « ghettoïser » ses habitants.

- **Mixte** car la concentration d'une même catégorie sociale favorise la prise de pouvoir et donc l'exclusion inévitable de minorités.

- **Relié** pour que les trois précédentes conditions puissent exister.



- Nous insistons pour que la **problématique des transports en commun** ou individuels soit réellement prise en compte..
- Les **lignes de bus** qui desserviront ce quartier devront le relier à l'activité sociale, sanitaire, culturelle, économique et administrative de notre ville en prenant le soin de proposer une solution à l'ensemble de la population ce qui implique un équipement en **bus accessibles** et la construction ou la **rénovation d'arrêts de bus** accessibles et adaptés aux personnes en situation de handicap à proximité.
- Ce quartier devra également offrir un nombre suffisant de **places de stationnement adaptées et réservées aux personnes en situation de handicap** disposant de leur propre véhicule. Ces places devront être réparties dans le quartier de façon à minimiser les distances à parcourir entre les logements et les véhicules